

Montréal, le 27 novembre 2020

Par dépôt électronique (SDÉ)

Me Yves Fréchette Hydro-Québec – Affaires juridiques 75, boul. René-Lévesque Ouest, 4e étage Lévis (Québec) G6V 8Y5 Montréal (Québec) H2Z 1A4

Me Pierre Pelletier 2843, rue des Berges

Objet: Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions

des services de transport pour l'année 2019

Dossier de la Régie : R-4058-2018 – Phase 2 – Volet « Études de

productivité multifactorielle (Études PMF) ».

Chers confrères,

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance de la correspondance de ce jour de l'AOCIE-CIFO dans le dossier mentionné en objet, par laquelle l'intervenant indique, qu'en raison du congé de la *Thanksgiving* aux États-Unis, son expert n'a pas été en mesure de déterminer si les réponses fournies par le Transporteur à sa DDR nº 2 sont satisfaisantes¹. Ainsi, l'intervenant demande à la Régie de reporter au mardi 1er décembre 2020 à midi le délai fixé à ces fins.

Pour les motifs invoqués par l'AQCIE-CIFQ dans sa correspondance, la Régie accorde le délai demandé. Conséquemment, elle modifie de la façon suivante le calendrier pour le traitement de la DDR n° 2 de l'intervenant :

2 décembre 2020, 12h00 Si nécessaire, date limite pour le dépôt de la

contestation par l'AQCIE-CIFQ des réponses ou absence de réponses données par le Transporteur ainsi que des motifs pour lesquels ces réponses ne

sont pas satisfaisantes.

7 décembre 2020, 12h00 Le cas échéant, dépôt des commentaires du

Transporteur à l'égard de la contestation des

réponses ou absence de réponses.

www.regie-energie.qc.ca

Pièce C-AQCIE-CIFQ-0068.

Par ailleurs, dans l'éventualité où l'AQCIE-CIFQ souhaiterait transmettre une DDR complémentaire au Transporteur, la Régie précisera ultérieurement les échéances pertinentes.

Veuillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml